



Située entre mer et montagne, Banyuls-sur-mer accueille chaque année bon nombre de travailleurs saisonniers, de toutes provenances, pour la campagne des vendanges.

Auparavant, ces équipes trouvaient logement dans le camping municipal, démarches effectuées par les employeurs.

Depuis quelques temps, cet accès leur est refusé, les contraignant à dormir dans leurs véhicules, ou pire, à même le sol, dans les vignes.

Dans notre pays qui se veut celui des droits de l'homme et du citoyen, est-il envisageable de concevoir de tels traitements indignes à l'humanité ?

## **Ces travailleurs sont privés d'installations sanitaires et d'électricité !**

Il est donc urgent que la municipalité de Banyuls prenne les mesures qui lui incombent.

Le Code de la Construction et de l'Habitation, en son Article L 301-4-1 de 2016, met les communes touristiques en obligation de conclure avec l'État, une convention de logement des travailleurs saisonniers.

## **Ne laissons plus perdurer ces attitudes indignes et inhumaines !**

Plusieurs actions en ce sens voient le jour au niveau national.

Faisons de notre territoire un précurseur en matière de bien-être et de respect.

**On ne peut pas mettre en avant la viticulture, se vanter de crus de qualité et mettre à l'écart ceux par qui ce raisin est ramassé, dans des conditions très difficiles. Exigeons des pouvoirs publics qu'ils prennent leurs responsabilités !**

Union Départementale **CGT** des Pyrénées-Orientales - [www.lacgt66.fr](http://www.lacgt66.fr)  
Maison des syndicats – rue de la Garrigole 66000 Perpignan - ) 04 68 34 84 49 - [udcgt66@wanadoo.fr](mailto:udcgt66@wanadoo.fr)

Union **L**ocale ARGELES : [ul.cgt.argeles@gmail.com](mailto:ul.cgt.argeles@gmail.com)